

Épargne

Comment réduire mes impôts tout en diversifiant mon patrimoine ?

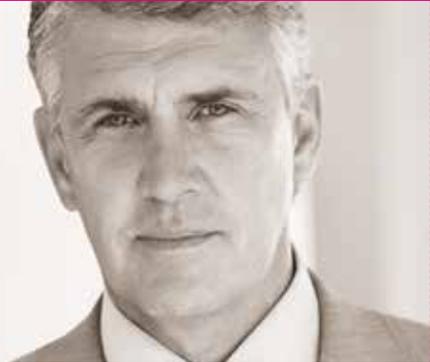


AXA Entrepreneurs & Croissance 2014

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

Durée de blocage : 6 ans minimum pouvant aller jusqu'à 9 ans
soit au plus tard le 31/05/2023, sur décision de la société de gestion

ARDIAN



Pourquoi investir dans AXA Entrepreneurs & Croissance 2014 ?

S'associer aux entrepreneurs

pour diversifier utilement son patrimoine

Afin d'accompagner le développement des PME d'avenir

et bénéficier de leur potentiel d'appréciation

Pour conserver la création de valeur et d'emplois en France

80 % des investissements⁽¹⁾ minimum seront réalisés en France - le reste en Europe

Les ambitions d'AXA Entrepreneurs & Croissance 2014

SOUTENIR LE MOTEUR DE L'ÉCONOMIE RÉELLE

- Donner des moyens aux PME qui forment le socle de notre économie et sont une source essentielle de croissance et de dynamisme pour la France.
- Ces PME constituent le tissu économique de proximité (plus de 50 % des actifs du privé) et sont le moteur de la création d'emplois (plus de 80 % des emplois créés depuis 20 ans⁽²⁾).
- Les PME sont aussi les entreprises qui animent les filières d'avenir, fabriquent les produits et services de demain (exemple : l'Internet représente plus de 25 % de la croissance du PIB français en 2010⁽²⁾).

ASSOCIER L'INVESTISSEUR PARTICULIER À L'ENTREPRENEUR

- Rendre accessible le capital des PME aux investisseurs particuliers avec les FCPI.
- Permettre ainsi à chacun via un fonds de rejoindre les entrepreneurs au capital de leurs entreprises.
- Satisfaire un besoin d'accompagnement de ces entrepreneurs qui constituent l'une des énergies créatives majeures du pays.
- Ces entrepreneurs sont en effet les principaux contributeurs à la création de richesse et d'emplois.

DÉDIER L'INVESTISSEMENT À LA CROISSANCE

L'objectif de création de valeur pour le portefeuille d'AXA Entrepreneurs & Croissance 2014 sera tourné vers la perspective de croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité :

- par un premier focus sur des entreprises à un stade de maturité avancé dont le modèle économique et la solidité financière sont avérés selon la société de gestion,
- par un second focus sur les filières d'avenir, notamment l'économie numérique (IT, Internet) et le développement durable (énergie et environnement).

L'investissement dans des entreprises innovantes comporte des risques, notamment en cas d'évolution défavorable de leur secteur d'activité ou de leurs zones géographiques d'implantation. La croissance exposée ne préjuge en rien de la croissance et de la rentabilité de chacune des sociétés qui composent le portefeuille. **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**

Votre investissement et notre savoir-faire

Vos capitaux nous permettront notamment d'accompagner les entrepreneurs dans leurs projets de développement (croissance organique, acquisitions, développement sur de nouveaux marchés et à l'export) et les aider à accélérer leur croissance.

En nous confiant la gestion de ce patrimoine, vous vous appuyez sur l'expertise d'Ardian dans l'investissement en capital :

- une équipe de spécialistes de l'investissement dans les PME d'avenir,
- 15 ans aux côtés des entrepreneurs, avec une approche d'investisseurs de terrain,
- un acteur historique du développement des filières d'avenir : nous avons permis aux investisseurs particuliers de participer à l'aventure entrepreneuriale d'acteurs de référence du domaine de l'économie numérique.

La performance du Fonds n'est pas garantie et celui-ci présente un risque de perte de capital.

(1) Du quota innovant du Fonds.

(2) Source : Etude OSEO « Regards sur les PME. Quels emplois pour les PME ? Etude sur les PME et l'emploi en France ».

(3) Ne présage pas de la performance du fonds.

Bon à savoir

Les PME et l'innovation, l'exemple du secteur de l'Internet en France

- > 1 million d'emplois directs et indirects créés.
- 3,2 % du PIB en 2009, 25 % de la croissance du PIB en 2010.
- Contribution à 1/4 de la création nette d'emplois en France en 2010.
- 31 Mds € e-commerce en 2010, valeur des services Internet gratuits évaluée à 7 Mds €.
- Les entreprises à « forte intensité web » croissent 2 fois plus vite que les autres et exportent 2 fois plus⁽³⁾.

Source : rapport du cabinet McKinsey pour le MINEFI « Impact d'Internet sur l'Economie Française ».

Impôt sur le Revenu (IR) : le plafond global annuel des réductions d'IR, incluant la réduction au titre du FCPI, est de 10 000 € par foyer fiscal pour l'exercice 2014⁽⁷⁾.

Avertissement

Votre attention est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de six (6) années, pouvant aller jusqu'à neuf (9) ans, sur décision de la société de gestion, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 31 décembre 2013, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles par les FIP et FCPI gérés par la société de gestion Ardian France est la suivante :

FCPI	Année de création	% de l'actif éligible au 31/12/13	Date à laquelle le % d'actif éligible doit être atteint ⁽⁵⁾
AXA PLACEMENT INNOVATION	1998	Fonds liquidé	NA
AXA PLACEMENT INNOVATION II	2000	Fonds liquidé	NA
AXA PLACEMENT INNOVATION III	2001	Fonds liquidé	NA
AXA PLACEMENT INNOVATION IV	2004	Fonds liquidé	NA
AXA PLACEMENT INNOVATION V	2005	Fonds en Pré-Liquidation	NA
AXA PLACEMENT INNOVATION VI	2006	Fonds en Pré-Liquidation	NA
AXA PLACEMENT INNOVATION VII	2007	65,00 %	30/06/2010
AXA PLACEMENT INNOVATION VIII	2008	63,30 %	30/04/2011
AXA PLACEMENT INNOVATION IX	2009	63,00 %	31/12/2011
AXA PLACEMENT INNOVATION 10	2010	60,40 %	31/12/2012
AXA PLACEMENT INNOVATION 11	2011	70,20 %	31/05/2013
AXA ENTREPRENEURS & CROISSANCE 12	2012	35,10 %	31/05/2014
AXA ENTREPRENEURS & CROISSANCE 2013	2013	NA ⁽⁶⁾	30/01/2016
FIP	Année de création	% de l'actif éligible au 31/12/13	Date à laquelle le % d'actif éligible doit être atteint ⁽⁵⁾
AXA PLACEMENT CROISSANCE	2009	65,4 %	31/05/2011
AXA PLACEMENT CROISSANCE II	2010	62,2 %	22/04/2012

(4) Merci de vous référer à la note sur la fiscalité du Fonds non visée par l'AMF.

(5) Les dates futures sont susceptibles d'être modifiées afin de prendre en considération les évolutions législatives.

(6) La commercialisation de ce Fonds est cloturée depuis le 16 janvier 2014.

Réduisez selon votre choix soit votre Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), soit votre Impôt sur le Revenu (IR) en contrepartie d'un placement à long terme (durée de blocage : 6 ans pouvant aller jusqu'à 9 ans sur décision de la société de gestion) et d'un risque de perte en capital

1/ ÉCONOMISEZ JUSQU'À 18 000 € SUR VOTRE ISF⁽⁷⁾

La réduction est égale à 40 % maximum du montant de votre souscription affectée à l'ISF (hors droits d'entrée).

2/ ÉCONOMISEZ JUSQU'À 4 320 € SUR VOTRE IR⁽⁷⁾ si vous êtes en couple (marié ou pacsé et soumis à imposition commune) et 2 160 € si vous êtes une personne seule (célibataire, veuve ou divorcée). La réduction est égale à 18 % maximum du montant de votre souscription affectée à l'IR (hors droits d'entrée).

3/ EXONÉRATION DES PRODUITS ET PLUS-VALUES ÉVENTUELS (hors prélèvements sociaux)⁽⁷⁾

Bon à savoir

MODULATION ENTRE ISF ET IR : en fonction de vos besoins, vous affectez votre souscription entre réduction d'ISF et/ou réduction d'IR⁽⁷⁾.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Exemple simplifié de modulation pour une souscription de 10 000 € (hors droits d'entrée)⁽⁷⁾

	Réduction d'ISF égale à	Réduction d'IR égale à
	40 % du montant affecté à l'ISF	18 % du montant affecté à l'IR
Hypothèse 1	Affectation = 10 000 €	Affectation = 0 €
	Réduction ISF = 10 000 € x 40 % soit 4 000 €	Réduction IR = 0 € x 18 % soit 0 €
Hypothèse 2	Affectation = 7 000 €	Affectation = 3 000 €
	Réduction ISF = 7 000 € x 40 % soit 2 800 €	Réduction IR = 3 000 € x 18 % soit 540 €
Hypothèse 3	Affectation = 0 €	Affectation = 10 000 €
	Réduction ISF = 0 € x 40 % soit 0 €	Réduction IR = 10 000 € x 18 % soit 1 800 €

(7) Nous vous invitons à lire attentivement la Note sur la fiscalité, non visée par l'AMF, jointe au dossier de souscription, laquelle détaille les conditions à respecter, les plafonds, et les modalités d'obtention des réductions fiscales au titre de l'IR et de l'ISF et leur combinaison.

Phases clés de la vie d'AXA Entrepreneurs & Croissance 2014⁽⁸⁾



Vos parts sont bloquées pendant 6 ans, pouvant aller jusqu'à 9 ans, soit au plus tard le 31/05/2023⁽⁹⁾, sur décision de la société de gestion, pour laisser le temps aux entreprises de se développer.

(8) Les différentes phases dépendent des conditions du marché et de la maturité des participations en portefeuille dans les limites fixées par le Règlement et le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du FCPI.

(9) La clôture de la liquidation du Fonds interviendra au plus tard le 31/05/2023.

L'expertise d'Ardian

Agir dans l'intérêt de nos clients et du capital qu'ils nous confient

Anciennement connu sous le nom d'AXA Private Equity, Ardian gère depuis 1998 les FCPI commercialisés par les réseaux AXA. Ardian a ainsi développé de longue date son expertise dans le financement d'entreprises à taille humaine en France et met son savoir-faire au service de l'accompagnement des sociétés à fort potentiel de croissance.

Animée par une équipe expérimentée, présente sur le marché depuis plus de 15 ans et ayant réalisé plus de 100 investissements, Ardian s'engage durablement aux côtés des entrepreneurs dans une démarche pragmatique et un dialogue constructif.

Ardian s'engage à offrir à ses clients le plus haut niveau de performance et de service dans tous les domaines. A cette fin, Ardian adopte une attitude responsable aussi bien dans ses décisions d'investissement que dans la gestion de ses activités.

Sa charte de Responsabilité Sociétale manifeste sa volonté d'aller toujours plus loin dans cette voie.

Ardian, un leader mondial du capital investissement

Créé en 1996 par Dominique Senequier, Ardian gère et conseille pour le compte des plus importants investisseurs internationaux plus de 36 milliards de dollars⁽¹⁰⁾.

Avec des bureaux à Paris, Francfort, Pékin, Londres, Milan, Zürich, New-York et Singapour, Ardian se distingue par l'expertise de ses équipes et son implantation internationale.

Elle met en œuvre, au quotidien, son exigence de transparence, de performance et de rentabilité durable.

(10) En date du 31/12/2013.

Répartition des taux de frais annuels moyens (TFAM) maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM maximum) ⁽¹¹⁾	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
a) Droits d'entrée et de sortie ⁽¹²⁾	0,554 %	0,554 %
b) Frais récurrents de gestion et de fonctionnement maximum ⁽¹³⁾	3,5 %	1,05 %
c) Frais de constitution du Fonds ⁽¹⁴⁾	0,034 %	0,00 %
d) Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations ⁽¹⁵⁾	0,30 %	0,00 %
e) Frais de gestion indirects ⁽¹⁶⁾	0,30 %	0,00 %
TOTAL	4,688 % = valeur du TFAM-GD maximal	1,604 % = valeur du TFAM-D maximal

- (11) La politique de gestion des frais n'a pas vocation à évoluer en fin de vie du Fonds.
 (12) Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur. Il n'y a pas de droit de sortie mais une commission de rachat sur les demandes de rachats en cas de force majeure intervenant avant la fin de la période de blocage.
 (13) Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds comprennent notamment la rémunération de la Société de gestion, du Dépositaire, des Commissaires aux Comptes, etc.
 (14) Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges supportés par le Fonds pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc.).
 (15) Les frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations sont tous les frais à la charge du Fonds liés à ses activités d'investissement. Ces frais recouvrent les frais et honoraires d'audit, d'études et de conseils relatifs à l'acquisition, la cession de titres et au suivi des participations, etc.
 (16) La Société de Gestion du Fonds ne prélève pas de frais de gestion indirects. Les frais de gestion indirects sont les frais de gestion à la charge du Fonds liés aux investissements dans d'autres OPCVM et fonds d'investissement.

Caractéristiques

Société de gestion : Ardian France.

Souscription : minimum de 2 000 €, puis par tranche de 1 000 € (hors droits d'entrée). La souscription pourra être close à tout moment sans préavis notamment si le montant réservé à cette opération est atteint.

Garantie en capital : non.

L'attention des souscripteurs est appelée par l'AMF sur le niveau des frais maximum auxquels est exposé le Fonds.

Périodicité de la valeur liquidative : trimestrielle.

Durée du FCPI : 6 ans (possibilité de proroger 3 fois 1 an, soit 9 ans au total sur décision de la société de gestion).

Durée de blocage des rachats de parts : 6 ans pouvant aller jusqu'à 9 ans, sauf circonstances exceptionnelles.

Avantages fiscaux : réduction d'ISF conditionnée et sous réserve de détenir les parts jusqu'au 31/12/2019, réduction d'IR conditionnée et sous réserve de détenir les parts jusqu'au cinquième anniversaire de la souscription.

Frais : merci de vous reporter au DICI et/ou au règlement du fonds.

Nous vous invitons à lire attentivement le DICI et le Règlement du FCPI AXA Entrepreneurs & Croissance 2014 ainsi que la Note sur la fiscalité (cette dernière n'a pas été visée par l'AMF) avant toute souscription. Ces documents remis dans le dossier de souscription sont également disponibles auprès d'AXA Banque sur simple demande ou téléchargeable à partir du site Internet axabanque.fr.

Votre interlocuteur AXA

Intermédiaire en opérations de banque dûment habilité

Ce document n'est pas une recommandation personnalisée et ne saurait exempter le destinataire de la nécessité de s'informer afin de prendre ses propres décisions d'investissement. Communication à titre promotionnel.

axabanque.fr

Retrouvez l'actualité de votre épargne sur comprendreavecaxa.fr